

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1663/PCG prescrivant interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 71-1663/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
8 décembre 1971

Numéro JO
n° 24 du 27/12/1971

Date du numéro
27 décembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories. avant un délai de : Deux mois, à M. Abbas Loïta Ibrahim, Afar Debué Garaissa Mohamakéka, né vers 1953 à Gobaad (Cercle de Dikhil) des feus – Loïta Ibrahim et de Moumina Abass, sans profession, demeurant à Djibouti, Cité Lehr (chez Hassan Yacoub) Deux mois, à M. Hassan Mekeh Dagueh, Afar Takael, né le 17 décembre 1941 à Obock, de Meik Daquen et de Hawa Affare, employé au Port de Djibouti, demeurant quartier 4, avenue 16, maisso 11. Deux mois, à M. Abdi Youssouf Elmi, alias Abdoukader Youssouf Elmi, dit « Pica pico », Somali Issack Abarawal, Djibril.Abakor, né le 24 novembre 1944, à Djibouti, de Youssouf Elmi et de Adar Mohamed, sans profession, demeurant quartier 3,boulevard 24, maison 108. Deux mois, à M. Ismaël Mohamed Ismaël, Arabe Zabidi, vers 1945 à Djibouti, fils de Mohamed Ismaël et de Sidio Mohamed, pacotilleur, demeurant à Ambouli. Deux mois, à M. Balem Fadhel Baïadel, Arabe Hadrami éménite, né en 1942 à Shir (Sud-Yémen), de Fadhel Bafadel et de Fatoum Abdallah, chef magasinier, demeurant chez son . employeur, 87, avenue Georges-Clemenceau à Djibouti Trois mois, à M. Langendorf Marc, né le 30 mars 1952 à Lyon, de Robert et de Lucienne Saignes, militaire au 5° R.I.A.O.M. Trois mois, à M. Mohamed Nour Awad, Issack Abar Djélo Youssouf, né en 1944 à Djibouti, de Nour Awad Douhoul et de Dahabo Daoud Barakadleh, laveur de voitures, demeurant quartier 2, rue 3, n° 16. -Quatre mois, à M. Ali Houmed Moussa, Afar Débène, né en 1940 à Gobard (Cercle de Dikhil), de Houmed Moussa et de Kadidja Alem, militaire au B.C.S. n° 6 (fanfare), à Djibouti, demeumant s15 GSF ohr2I07/18 8 45001 « Quatre mois, à M. Robleh Diraneh Robleh, Somali Issa Ourweiné, né vers 1939 à Gobla Kalab (Cercle de Dikhil), de feu Dirane Roble et de Kotine Absieh, militaire au B.C.S. n° 6, à Djibouti demeurant quartier 7, 3° boulevard d'Ambouli, maissont 3. Quatre mois, à M. Ali Mohamed Bourhan, Afar Adael Dinitté, né vers 1949 à Tadjourah, de Mohamed Bourhan et de Momina Ali, sans profession, demeurant à Djibouti, Cité Arhiba, maison DN 02.; Quatre mois, à M. Koulmier Ismaël Abdi, Somali, Issack Abar Awal, Tol Djélo, né le 17 octobre 1951 à Djibouti, de Ismaël Abdi et de Halima Mahamoud, élève-instituteur demeurant à Djibouti, quartier 3, boulevard 25, maison 88/A. Six mois, à M. Abdi Nour Ahmed, Somali Issa Mamassan Aoul rer Olo, né vers 1953 à Doudah, de Nour Ahmed et de Fatouma Boeuh, aide-chauffeur, demeurant à Doudah. Un an, à M. Ali Mohamed Ali, dit « Ali Balaoui», Arabe né vers 1949 à Djibouti, de Mohamed Ali et de Kamisso Ali, sans profession, domicilié à Ambouli au lieudit Djebel. Deux ans, à M. Saïd Wais Hared.j%\$oma]i Issa Ourweiné, né vers 1943 à Wea, de Wais Hared et de Galabo Absieh commercantdemeutant. Art. 2. —Le présent arrêté prendra effet à compter de sa date de notiïication aux interesses.